

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances
Banque Centrale de Mauritanie

VISA : DGLTEJO

001491

Arrêté conjoint n°/MAED/MF/BCM portant approbation de la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) 2026 – 2028



Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, Le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie :

- Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°73-118 du 30 mai 1973 portant création de la Banque Centrale de Mauritanie modifiée en 1974 et 1975 ;
- Vu la loi n° 2024-042 du 10 décembre 2024 portant statuts de la Banque Centrale de Mauritanie
- Vu le décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au Conseil des ministres et aux attributions du Premier ministre et des ministres ;
- Vu le décret n° 160-2024 du 22 aout 2024 relatif à l'intérim des ministres ;
- Vu le décret n° 222-2025/PR du 18 septembre 2025 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 041 – 2022/PR du 31 mars 2022 portant nomination du Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Vu l'arrêté conjoint n°0301/MAEPSP/MF/BCM du 23 mars 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°337 du 03 mai 2018 portant création d'un Comité National de la Dette Publique (CNDP) ;
- Vu l'arrêté n°948/MF/2023 portant production et publication des documents et informations à caractère économique, financier et budgétaire de la République Islamique de Mauritanie du 13 octobre 2023 ;
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité National de la Dette Publique en date du 4 novembre 2025 portant approbation de la Stratégie de la dette à moyen terme 2026-2028.

Arrêtent :

Article premier : Est approuvée la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2026-2028 et son Plan Annuel de Financement (PAF) au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Les objectifs stratégiques de la SDMT 2026-2028 sont :

- Pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à long terme, tout en minimisant les risques liés à l'endettement ;
- Développer le marché des titres publics ;
- Favoriser la mobilisation des financements concessionnels, semi-concessionnels et le recours mesuré à la dette non concessionnelle.

Article 2 : Cette Stratégie est un plan de financement extérieur et intérieur que le Gouvernement compte mettre en œuvre à moyen terme pour parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique.

Article 3 : La SDMT 2026-2028 associe le recours aux ressources extérieures (concessionnelles et non-concessionnelles de façon mesurée) et aux ressources intérieures par le développement du marché domestique à travers l'introduction de titres du trésor à maturité plus longue, en particulier les émissions d'obligations du trésor afin d'atténuer le risque de refinancement.

Article 4 : Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) devra s'assurer, en vue de préserver la viabilité de la dette publique, de la mise en œuvre de cette stratégie ainsi que le plan annuel de financement pour l'exercice 2026.

Article 5 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté, notamment celle de l'arrêté n°00197 du 23 février 2024 portant approbation de la Stratégie de la Dette à moyen Terme.

Article 6 : Les Secrétaires généraux du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, du Ministère des Finances et le Gouverneur-Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le.....17 DEC 2025

LE MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU DEVELOPPEMENT
Abdellah Souleymane CHEIKH-SIDIA



LE MINISTRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE,
MINISTRE DES FINANCES PAR INTERIM
Thiam Tidjani



LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Mohamed Lemine DHEHBY

Ampliations :

MSG/P.R.	1
SGG	1
MEF	1
BCM	1
DGLTEJO	1
ARCH	1
J.O.	1

